Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Les trois enveloppes



C'est l'histoire d'un chef d'entreprise qui vient de se faire limoger par son conseil d'administration. Il lui est reproché de ne pas avoir tenu ses objectifs et surtout d'avoir creusé de manière importante l'endettement de la société. La veille de quitter la société il rencontre son successeur et lui confie trois enveloppes. Il lui précise que la première sera à ouvrir juste avant l'assemblée générale de sa première année de mandat. La deuxième au terme de sa deuxième année et la troisième au terme de sa troisième année.

Un an après l'arrivée du nouveau patron, les comptes de la société ne se sont malheureusement pas améliorés. La veille de l'assemblée générale devant clôturer l'exercice, le nouveau directeur ouvre la première enveloppe. A l'intérieur un mot avec cette mention : « t'as qu'à dire que c'est l'héritage da la précédente direction ». Il présente cette excuse devant les actionnaires et il est reconduit. La deuxième année les comptes de la société sont toujours dans le rouge et l'endettement s'est encore creusé. Le DG ouvre la deuxième enveloppe. Il y trouve le mot suivant : « t'as qu'à dire que la conjoncture s'est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

détériorée ». Il présente de nouveau cette excuse et l'assemblée des actionnaires l'accepte de nouveau. Au terme de la troisième année la situation de l'entreprise ne s'est toujours pas améliorée. La vielle de l'assemblée le chef d'entreprise ouvre la troisième enveloppe et il y trouve cette phrase : « Prépares trois enveloppes ! »

Il n'y a pas de vrais responsables à la situation financière du pays

Cette blagounette c'est un peu celle de la France aujourd'hui. Il n'y a pas de vrais responsables à la situation financière du pays. C'est l'héritage des précédents quinquennats et c'est la faute à la crise économique, au Covid, à la guerre en Ukraine… etc.. Et ensuite on repasse la patate chaude aux suivants, sans vraiment penser à changer les choses. Après moi le déluge en quelque sorte. Cette question pose en définitive celle de la responsabilité des décisions et des choix effectués par nos élus devant la nation. Est-ce acceptable qu'ils ne soient que comptable et pas tenu responsable de leurs choix ? La seule sanction des urnes suffit-elle ?

Prière de ne pas rire SVP

Imaginons un instant qu'un chef d'entreprise se trouve avec la société qu'il dirige dans une situation financière comparable à celle de notre beau pays. Soit, il est révoqué dans l'heure par son conseil d'administration, soit c'est la case tribunal de commerce. Avec une interdiction de gestion pour quelques années. Mais en ce qui concerne les patrons de la start-up nation rien. Nada. Même pire, le ministre de l'économie et des finances démissionnaire va donner des cours d'économie dans une université Suisse. Prière de ne pas rire SVP.

Vers une annulation des charges pour les entreprises ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Lors d'une conférence de presse et d'une interview accordée mercredi 8 avril, à Anne-Sophie Lapix pour France 2, Bruno Lemaire, ministre de l'Economie a fait plusieurs annonces notamment en plaçant le plafond du Fonds de solidarité de 1 500 à 2 000€ à, dorénavant, 5 000€ pour aider les entreprises à payer leur loyer. Il demande également aux banques de cesser de faire payer des intérêts aux prêts souscrits par les entreprises et reportés de 6 mois. Enfin, il précise une possible annulation des charges sociales 'ou' fiscales des entreprises qui seraient contraintes à la faillite en cas de paiement de celles-ci en ces temps de pandémie du Covid-19.

«Il y a dans ce fonds de solidarité deux étages, précise Bruno Lemaire ministre de l'Economie, le 1er se monte à 1 500€ avec 700 000 entreprises qui l'ont demandé et un deuxième étage accessible au cas par cas pour les entreprises qui sont le plus en difficulté, aujourd'hui limité à 2 000€, que nous pourrions augmenter à 5 000€, justement pour pouvoir intégrer le montant dans des loyers dont je sais qu'ils posent des difficultés à beaucoup d'entreprises qui sont dans une situation où, vraiment, il n'y a plus de chiffre d'affaires, plus de clients et plus d'activité.»

Les banques

«Les banques doivent soutenir et soutiennent les entreprises puisque nous avons mis en place des prêts garantis par l'Etat, près de 31 milliards d'euros de prêts ont ainsi été demandés, et surtout elles doivent

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

effectivement, sur ces frais bancaires, faire les efforts nécessaires, en particulier pour ceux qui sont le plus touchés, c'est-à-dire, les petits commerçants, les indépendants, les restaurateurs. Les établissements bancaires ont accepté, par exemple, de reporter des échéances de prêts pour 6 mois sans frais. Certains établissements font encore payer des intérêts, certaines banques ne le font pas. Je pense qu'on pourrait peut-être prendre exemples sur celles qui ne font pas payer ces intérêts, et que, la plus grande majorité des banques essaie de faire un effort sur ces intérêts quand il y a un report de prêt de 6 mois.»

Vers une annulation des charges des entreprises ?

«Nous avons décidé de reporter les charges sociales et fiscales de mars et d'avril aux entreprises qui le demandent. Ce report est automatique et toutes les entreprises qui le demandent l'obtiennent. A la fin du confinement, quand l'activité économique redémarrera, nous regarderons les secteurs économiques. Ceux qui démarreront le plus rapidement pourront rembourser leurs charges mais j'ai parfaitement conscience qu'un hôtel, qu'un café, qu'un restaurant et qu'un fleuriste qui ne pourra pas rembourser et qui craint la disparition de son entreprise, alors nous annulerons le report de ces charges sociales ou fiscales de façon à ce que cette entreprise puisse continuer son activité. Le critère ? Est-ce que la faillite menace l'entreprise ? Si l'activité redémarre trop longuement, il faudra envisager des annulations et pas simplement des reports. »

Sources France 2, interview d'Anne-Sophie Lapix.